



RETRAIT ENCADREMENT AU SECONDAIRE

Des frais de 35 \$ par année scolaire 2018-2019 sont facturés par l'école pour le service d'encadrement des élèves qui se trouvent à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30, soit pour dîner, participer à des activités parascolaires sur l'heure du midi ou simplement pour discuter avec des amis.

Cependant, si votre enfant n'est jamais à l'école entre 11 h 55 et 13 h 30, sur l'heure du midi, nous vous invitons à signer ce formulaire et à nous le retourner lors de l'entrée administrative de votre enfant ; soit entre le 22 et le 28 août 2018.

Par la présente, je, _____,
Nom du parent

demande que mon enfant, _____,
Nom de l'enfant

soit retiré du service d'encadrement de l'école.

Et je m'engage à ce que mon enfant ne se présente pas à l'école secondaire Roger-Comtois entre 11 h 55 et 13 h 30, sinon l'école sera en droit de me facturer la somme de 35 \$ pour avoir eu recours ou utilisé le service de la surveillance du midi.

_____ Signé le _____ 2018.
Signature du titulaire de l'autorité parentale